

# HANDICAP ET MALADIE CHRONIQUE CHEZ LES COLLÉGIENS EN 2018



Résultats de l'Enquête nationale  
en collèges et en lycées chez les  
adolescents sur la santé et les  
substances - EnCLASS 2018

**EnCLASS**

Enquête Nationale en Collèges et en Lycées  
chez les Adolescents sur la Santé et les Substances

Enquêtes HBSC / ESPAD

**Nathalie Bouniols** (UMR Inserm U1027, SPHERE ; EHESP)  
**Dibia Liz Pacoricona Alfaro** (UMR Inserm U1027, SPHERE)  
**Virginie Ehlinger** (UMR Inserm U1027, SPHERE)  
**Mariane Sentenac** (UMR Inserm 1153, EPOPé)  
**Emmanuelle Godeau** (EHESP ; UMR Inserm U1027, SPHERE)

## ■ L'ESSENTIEL HANDICAP & MALADIE CHRONIQUE

- ▶ Au total, près d'un collégien sur cinq se déclare porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique ayant été diagnostiqués par un médecin et pour près de 4 % des collégiens cette situation restreint leur participation à l'école.
- ▶ Les élèves en situation de handicap qui déclarent une restriction de leur participation à l'école rencontrent également plus fréquemment des difficultés dans plusieurs tâches de la vie quotidienne.
- ▶ La proportion d'élèves se déclarant porteurs de maladie chronique ou de handicap restreignant leur participation à l'école qui avait augmenté entre 2010 et 2014 est restée stable entre 2014 et 2018.

La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire est un droit fondamental. Chaque école a pour vocation d'accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins particuliers. L'entrée en vigueur en France de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées mais aussi la Loi de la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, ont constitué des avancées majeures en matière d'éducation inclusive. La première régit la scolarisation au plus près de leur domicile de tous les élèves quelles que soient leurs capacités physiques et/ou intellectuelles et la seconde veille à l'inclusion scolaire de tous les élèves, sans distinction. Enfin, depuis 2019 la Loi du 26 juillet pour une école de la confiance améliore la qualité de scolarisation des élèves en situation de handicap en renforçant les coopérations des différents intervenants scolaires et en assurant un accompagnement continu des élèves et de leurs familles.

Selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale, le nombre d'adolescents scolarisés en milieu ordinaire continue d'augmenter<sup>1</sup>. Bien que l'analyse des besoins de l'élève en situation de handicap en vue de l'inclusion soit individualisée, les études en population telles que l'enquête HBSC permettent de mieux comprendre la santé perçue et le bien-être des élèves porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique et d'étudier les évolutions à partir de leurs propres déclarations.

Dans cette enquête déclarative, tous les élèves sont invités à indiquer s'ils présentent une maladie chronique ou un handicap diagnostiqués par un médecin et à préciser si leur handicap/maladie chronique gêne ou non leur participation à l'école. De plus, les élèves les plus âgés (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) sont interrogés sur le niveau de difficultés rencontrées dans des activités/tâches de la vie quotidienne. L'approche par difficultés fonctionnelles

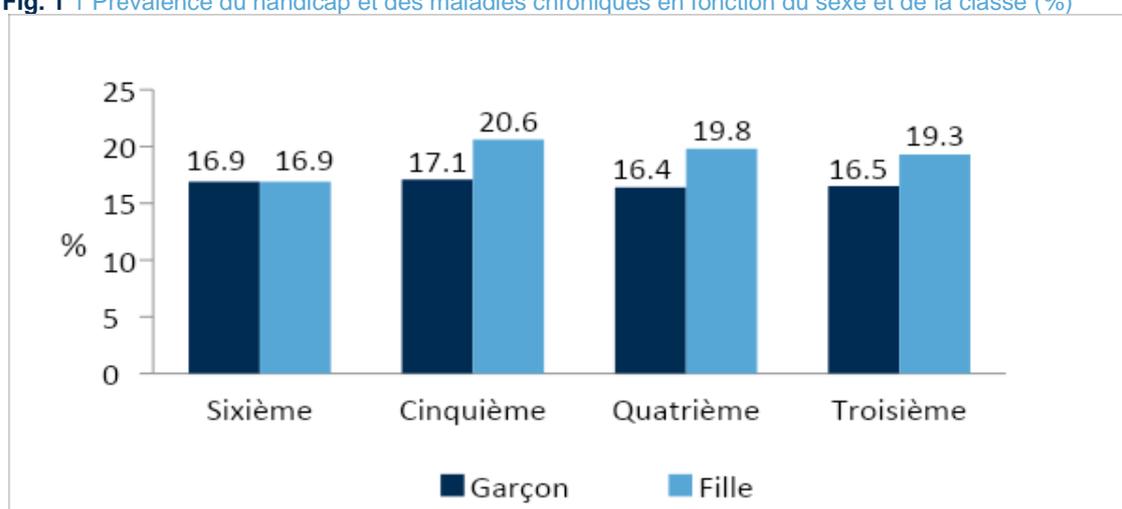
<sup>1</sup> Cf. <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2020-1316>, tableau 1.06.

permet d'appréhender les difficultés liées aux domaines fonctionnels fondamentaux utilisant le cadre conceptuel de la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)<sup>2</sup> de l'Organisation Mondiale de la Santé. En effet, dans la CIF le handicap désigne une déficience fonctionnelle, des limitations d'activité et/ou une restriction de participation sociale et résulte de l'interaction négative entre le problème de santé et les facteurs contextuels (environnementaux et personnels).

### Prévalence du handicap et des maladies chroniques

Au total, 17,9 % des collégiens déclarent être porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique ayant été diagnostiqués par un médecin. Ce taux ne diffère pas en fonction du niveau de formation. Toutefois il est significativement plus élevé chez les filles (19,1 %) que chez les garçons (16,7 %) [figure 1].

Fig. 1 1 Prévalence du handicap et des maladies chroniques en fonction du sexe et de la classe (%)



Source : EnCLASS 2018 - Exploitation Inserm – EHESP

### Participation et vie à l'école en lien avec le handicap/maladie chronique

Au total, 3,7 % des collégiens considèrent avoir une restriction de leur présence et leur participation à l'école liée à leur handicap ou leur maladie chronique. Ces proportions sont similaires chez les filles et les garçons et restent stables tout au long du collège [tableau 1]. Parmi les collégiens déclarant un handicap ou une maladie chronique, 23,7 % estiment que cet état restreint leur présence et leur participation à l'école.

Tabl. 1. Proportion d'élèves déclarant un handicap ou une maladie chronique avec restriction de participation au collège (%)

	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième
<b>Garçons</b>	3,1	4,4	3,2	2,8
<b>Filles</b>	3,8	4,0	4,0	4,0

Source : EnCLASS 2018 - Exploitation Inserm - EHESP

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la santé. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF-EA : version pour enfants et adolescents. Genève : Organisation mondiale de la santé; 2012.

## ■ LIMITATIONS FONCTIONNELLES

### Description des limitations fonctionnelles

En 2018, onze items de limitations ont été mesurés chez les élèves en classe de 4e et de 3e afin d'améliorer la qualification du handicap des élèves scolarisés en classe ordinaire. Ces items ont été développés à partir du *Child Functioning Module*, produit par les chercheurs du *Washington Group on Disability Statistics* et de l'Unicef<sup>3</sup>. Aucun consensus sur la façon de traiter ces variables n'a été trouvé dans la littérature. Huit des onze limitations initiales ont été regroupées en trois catégories de limitations :

- au moins une limitation socio-comportementale : accepter les changements et/ou contrôler son comportement et/ou se faire des amis,
- au moins une limitation cognitive : apprendre et/ou se souvenir et/ou se concentrer,
- au moins une limitation sensorielle : voir et/ou entendre.

Par ailleurs, les trois limitations restantes ont été analysées séparément (marcher, prendre soin de soi et se faire comprendre).

Les élèves étaient considérés comme présentant une limitation s'ils indiquaient avoir « beaucoup de difficultés » ou « ne pas parvenir du tout » à réaliser une activité.

Les pourcentages d'élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déclarant au moins une limitation socio-comportementale, cognitive et sensorielle sont respectivement de 20,4 %, 9,9 % et 5,1 %.

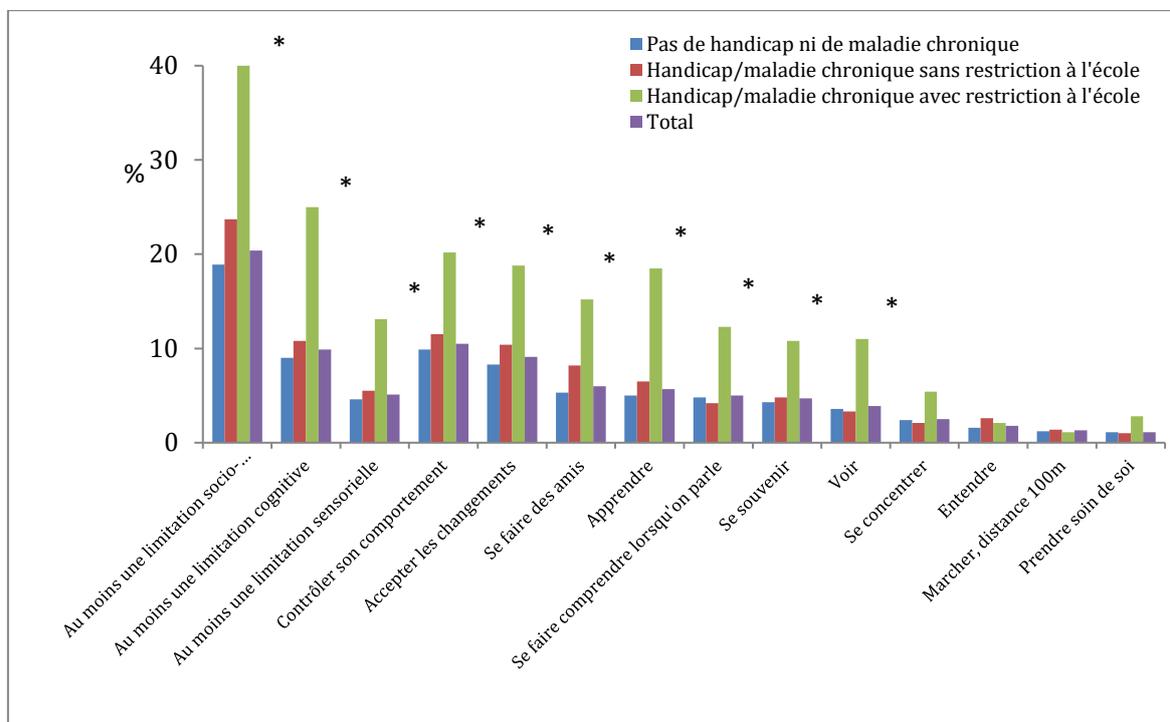
### Description des limitations en fonction du statut vis-à-vis du handicap

Globalement, les collégiens déclarant un handicap ou une maladie chronique rapportent plus fréquemment des difficultés que leurs camarades « valides ». Comparés aux autres collégiens, les élèves déclarant un handicap ou une maladie chronique restreignant leur participation à l'école rencontrent significativement plus de limitations socio-comportementales, cognitives et sensorielles et en particulier plus de difficultés pour contrôler leur comportement, accepter les changements, apprendre, se faire des amis, se faire comprendre, voir et se souvenir **[figure 2]**. En effet, parmi les élèves déclarant un handicap avec restriction de participation, respectivement 40 %, 25 % et 13,1 % présentent au moins une limitation socio-comportementale, cognitive et sensorielle, contre respectivement 18,9 %, 9 % et 4,6 % des élèves ne déclarant pas de handicap ou de maladie chronique. En outre, les garçons se déclarant porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique entraînant une restriction à leur participation à l'école présentent plus de difficultés à marcher, prendre soin d'eux et se concentrer que leurs camarades.

---

<sup>3</sup> Cappa, Claudia, et al. "The development and testing of a module on child functioning for identifying children with disabilities on surveys. III: Field testing." *Disability and health journal* 11.4 (2018): 510-518.

**Fig. 2** Proportion d'élèves déclarant rencontrer des limitations dans la réalisation des tâches parmi l'ensemble des élèves, ceux sans handicap ni maladie chronique, avec handicap sans et avec restriction de participation à l'école (%)



\* p-value <0,001

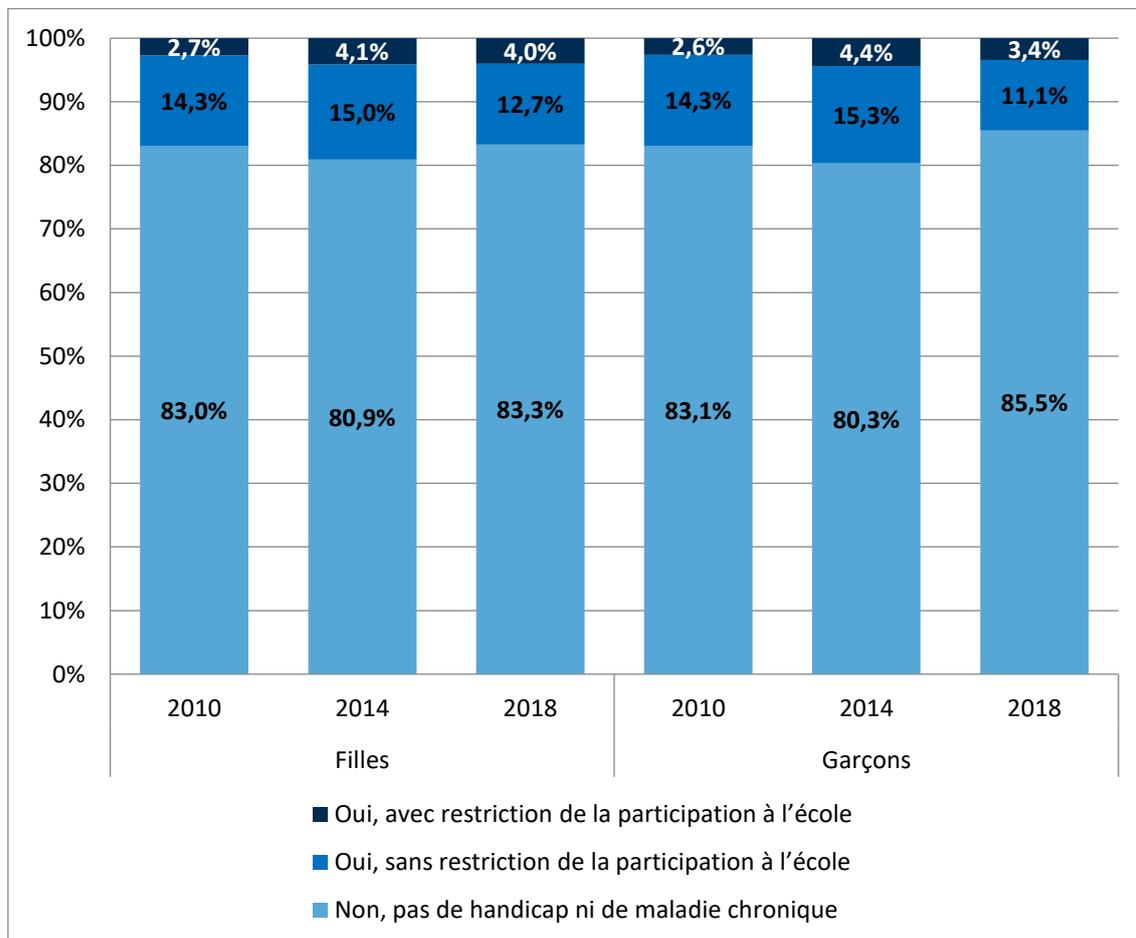
Source : EnCLASS 2018 - Exploitation Inserm – EHESP

## ■ EVOLUTIONS 2010-2014-2018

En France, la proportion de collégiens se déclarant porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique diagnostiqués par un médecin a significativement augmenté entre 2010 et 2014, et a diminué en 2018 pour revenir à des valeurs comparables à celles de 2010. Cette diminution est plus importante chez les garçons, car ils étaient 21,7 % à déclarer un handicap ou maladie chronique en 2014 et 16,7 % en 2018. Parmi les filles, cette proportion reste stable entre 2014 et 2018 (21,3 % et 19,1 % respectivement).

En revanche, la proportion d'adolescents en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique restreignant leur participation à l'école a augmenté entre 2010 et 2014 (2,7 % vs 4,2 %) et reste stable entre les deux dernières vagues de l'enquête (3,7 % en 2018) [figure 3]. Ces évolutions sont à interpréter au regard de la méthodologie utilisée (auto-déclaration d'élèves) et de l'évolution de l'école inclusive (meilleure prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap).

**Fig. 3** Proportion d'élèves déclarant un handicap ou une maladie chronique, avec ou sans restriction de la participation à l'école, en fonction du sexe en 2010, 2014 et 2018 (%)



Source : EnCLASS 2018 - Exploitation Inserm – EHESP

## Méthodologie

En France les données sont issues de l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) regroupement des deux enquêtes internationales quadriennales menées en milieu scolaire : HBSC réalisée en France depuis 1994 et ESPAD depuis 1999.

L'échantillonnage a été réalisé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, selon un tirage aléatoire équilibré : au total, 1137 classes ont été sélectionnées au sein de 336 collèges et 234 lycées (soit deux classes par établissement). L'enquête a permis d'interroger par questionnaire auto-administré et anonyme 20 577 élèves du secondaire soit, après nettoyage, un échantillon final de 20 128 élèves (12 973 collégiens et 7 155 lycéens). Les taux de réponse sont de 78,8 % au collège et 67,0 % au lycée. Les non-réponses correspondent essentiellement à des absences d'élèves le jour de la passation, plus rarement du fait de refus de participer émanant des élèves ou de leurs parents (14 % au total) et à des établissements ayant refusé de participer (n=56). Les comparaisons internationales sont issues du rapport international de l'enquête HBSC 2018 (cf. <http://www.hbsc.org/>) et portent sur les élèves âgés de 11, 13 et 15 ans représentant chacun des pays dans la base de données internationale (n=227 441), elles visent à situer les jeunes Français (n=9106) parmi leurs pairs des 45 pays ou régions ayant participé à l'enquête HBSC en 2018.

Les promoteurs de l'enquête EnCLASS remercient les élèves qui ont renseigné l'enquête, leurs familles qui les ont autorisés à participer ainsi que les personnels éducatifs qui ont rendu possible l'organisation de la collecte. *L'enquête EnCLASS 2018 a bénéficié d'un avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (Cnis, n°142 / H030) et a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (2155714 v 0).*

Pour nous citer :

Bouniols N., Pacoricona Alfaro D. L., Ehlinger V., Sentenac M., Godeau E. *Résultats de l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances – EnCLASS 2018, Handicap et maladie chronique.* Rennes : EHESP, 2020 : 7 p.